

Conseil d'administration du 24 juin 2025

Délibération n° 25/16
Approbation du compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin,

Le conseil d'administration, convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 ;
- La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- L'arrêté préfectoral n° 2023-2366 du 25 août 2023, portant dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve et création de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite » ;
- La délibération n° 22/35 du 14 octobre 2022 portant adoption volontaire du cadre budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;
- La délibération n° 23/13 du 21 novembre 2023 portant approbation du débat d'orientation budgétaire 2024 ;
- La délibération n° 23/18 du 5 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 ;
- La délibération n° 24/40 du 26 novembre 2024 portant approbation de la décision modificative n° 1 au budget 2024 ;
- La délibération n° 25/01 du 10 janvier 2025 portant approbation de la décision modificative n° 2 au budget 2024 ;
- Le rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;
- Le budget primitif 2024 ;
- La décision modificative n° 1 au budget 2024 ;
- La décision modificative n° 2 au budget 2024 ;
- Le compte de gestion 2024 établi par la Comptable Publique.

La présidente,

EXPOSE

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2024 se présentant comme suit :

Investissement

Dépenses : 28 537,64 €

Recettes : 313 669,00 €

Excédent de l'exercice : 285 131,36 €

Excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (2023) : 0,00 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2024 : 285 131,36 €

Fonctionnement

Dépenses : 5 225 472,11 €

Recettes : 5 644 808,02 €

Excédent de l'exercice : 134 204,55 €

Déficit reporté à la clôture de l'exercice précédent (2023) : 0,00 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2024 : 134 204,55 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le compte de gestion 2024.

Membres	15
Votants	7
Suffrages exprimés	10
Votes pour	10
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à La Courneuve, le 24 juin 2025

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

